



RAPPORT D'ACTIVITÉ

EAU

DU PAYS DE
FOUGÈRES

2024

Parc d'Activités de l'Aumallerie
1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE EN LUITRE
Tél : 02.23.51.00.14 accueil@eau-pf.bzh

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable
Présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des
collectivités territoriales



SOMMAIRE



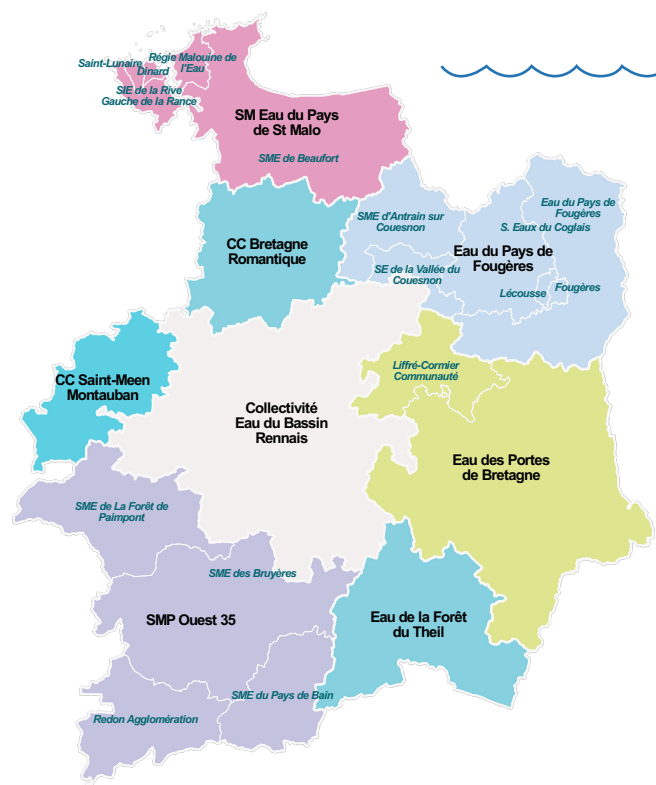
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC	4
CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
Organisation administrative du service	4
LES INSTANCES	4
LE PERSONNEL	6
Estimation de la population desservie	6
Conditions d'exploitation du service	7
Conventions d'import ou d'export	7
Les ressources en eau	8
Volumes produits et importes – rendement des unités de production	9
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	11
Fixation des tarifs en vigueur	11
Recettes d'exploitation	11
Fonds de concours départemental	12
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
Qualité de l'eau	12
Protection des ressources en eau	14
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
Travaux payés au cours de l'exercice	15
État de la dette	17
Durée d'extinction de la dette	17
Amortissements réalisés	17
Compte administratif	17
OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	18
AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE	18
Le recapitulatif des décisions prises au cours de l'année	18
L'assistance technique aux collectivités membres du SEPF	19
La reconquête de la qualité de l'eau	19
LES ACTIONS SUR LES BASSINS VERSANTS	19
LE PARTENARIAT AVEC LE REEPF POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES	20
Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (sage)	20
SUR LE BASSIN VERSANT DU COUESNON	20
SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SÉLUNE	20
ANNEXES	21

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC

Le Syndicat Eau du Pays de Fougères (SEPF, anciennement SMPBC) a été créé en 1991 pour assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le secteur nord-est du département. Il regroupait initialement une soixantaine de communes adhérant directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal d'eau potable.

Au 1^{er} janvier 2014, les installations de production existantes, ainsi que la gestion des périmètres de protection des captages, ont été transférées au SEPF. Depuis cette date, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des études, travaux et exploitation de tous les équipements nécessaires à la production d'eau potable. A ce titre, il mène les actions en vue de la préservation et protection de ses ressources en eau.

De plus, depuis le 1^{er} décembre 2019, Eau du Pays de Fougères possède la compétence « distribution de l'eau » sur 22 communes situées sur le territoire de Fougères Agglomération. Conformément à l'article L. 2224 5 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable est également réalisé et fait également l'objet d'une approbation en comité syndical.



Par ailleurs, le syndicat met en œuvre le schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable instauré au début des années 1990 et piloté par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35).

Ce dernier gère le fonds de concours, apporte une assistance technique aux syndicats de production et soutient les actions en faveur de la politique de la qualité de l'eau (périmètres de protection des captages et actions de bassins versants). Les statuts modifiés en 2011, lui confère de nouvelles compétences relatives aux canalisations d'intérêt départemental, l'animation du réseau des collectivités productrices adhérentes, la réalisation et la gestion de l'observatoire de l'eau potable en Ille-et-Vilaine (informations complémentaires à l'adresse : <https://www.eau35.fr>).

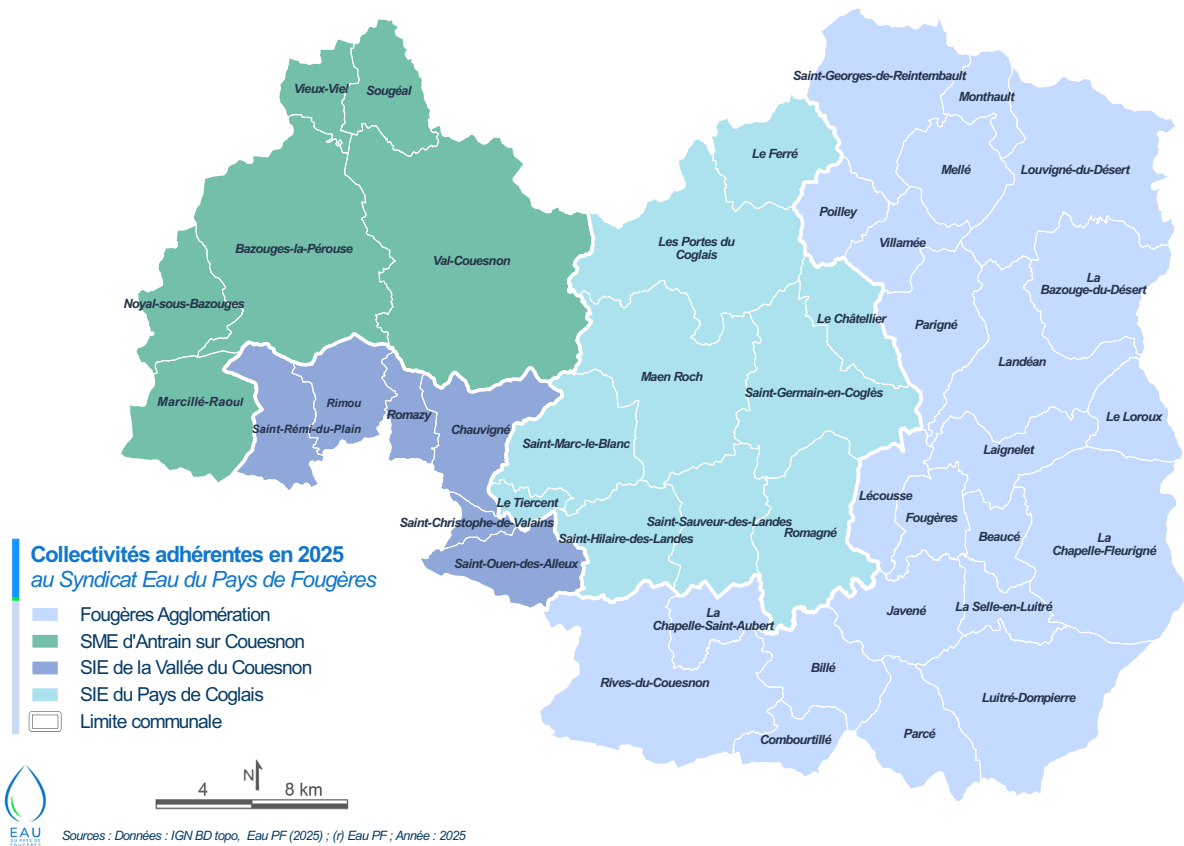


CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

LES INSTANCES

En application de la Loi NOTRe, Fougères Agglomération adhère au syndicat Eau du Pays de Fougères depuis le 1^{er} janvier 2020, se substituant ainsi aux communes suivantes : Beaucé / Billé / Combourtillé / La Chapelle-Fleurigné / Fougères / Javené / La Bazouge-du-Désert / La Chapelle-Saint-Aubert / La Selle-en-Luitré / Laignelet / Landéan / Lécousse / Le Loroux / Luitré-Dompierre / Louvigné-du-désert / Mellé / Monthault / Parcé / Parigné / Poilley / Rives-du-Couesnon / St Georges-de-Reintembault / Villamée.



Eau du Pays de Fougères est administré par un Comité Syndical constitué de délégués titulaires et suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par tranche de 4 000 habitants), élus par leur collectivité.

Compte tenu du renouvellement général des conseils municipaux, la composition de la nouvelle assemblée est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BOIVENT Joseph	BERHAULT Pierre
BRARD Jean-Claude	BOISMARTEL Jean-Bernard
BRIDIER Arnaud	BOUDET Serge
COUASNON Hubert	BOURCIER Jean-Christian
ERARD Joseph	BRARD Michel
FORET Alain	BUFFET Roger
GILLES Christophe	DEMAZEL Noël
GOUPIL Jean-Paul	ESNAULT Franck
GUILLARD Hervé	HUE Antony
LAFAYE Elsa	PERRIN Anne
LEFEUVRE Diana	POMMEREUL Monique
PARLOT Cécile	RAULT Patricia
RABAUD Alexis	TALIGOT Denis
AVRIL Henri	GORE Laurent
BOULMER Jean-Claude	SAVINEL Fanny
CHAPDELAINE Rémi	
DE MONCUIT Jacques	BRARD Hervé
GEFFRAY Christian	GONNET Albert
GOUDAL Patrice	NOËL Jean-Claude
LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle	PRIOUL Joëlle
SOURDIN Pierre	VALTAIS Didier
BATTAIS Loïc	RAULT Henri

Le Bureau est constitué de 12 membres élus comme suit :

- Président : Joseph BOIVENT
- 1^{er} Vice-président : Hubert COUASNON
- 2^{ème} Vice-présidente : Diana LEFEUVRE
- 3^{ème} Vice-président : Joseph ERARD
- 4^{ème} Vice-président : Christian GEFFRAY
- 5^{ème} Vice-président : Loïc BATTAIS
- Membres : Henri AVRIL
Rémi CHAPDELAINE
Alain FORET
Hervé GUILLARD
Cécile PARLOT
Pierre SOURDIN



LE PERSONNEL

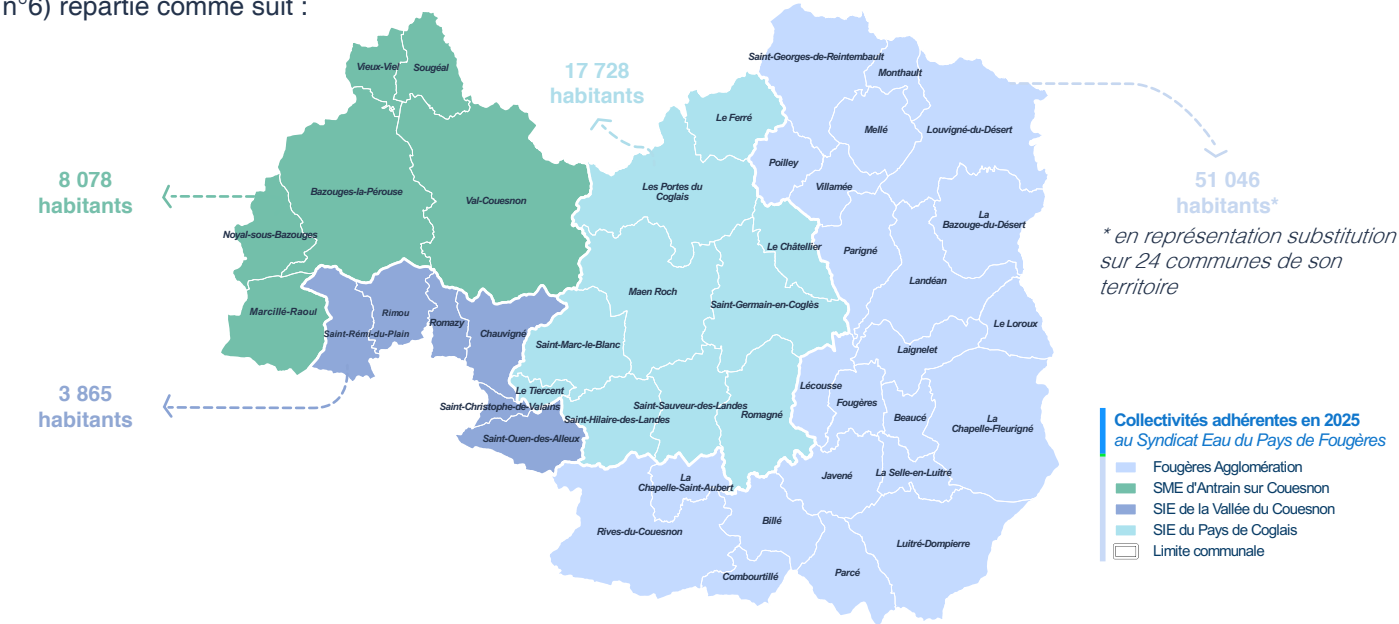
Dans le cadre du développement de l’activité du syndicat, notamment la reprise de la distribution exercée auparavant par les syndicats du Chesné, de la Chapelle Janson, de Parigné-Landéan et du SIVOM, un poste permanent de Chargé d’études et travaux sur les réseaux d’eau potable a été créé depuis septembre 2023.

Par ailleurs, les effectifs ont été maintenus. Les astreintes continuent d’être assurées par les agents du syndicat (3 sur 5) et par VEOLIA (2 sur 5) dans le cadre du marché de la surveillance, l’entretien et l’exploitation des usines de production d’eau potable 2023-2025.

État du personnel au 31 décembre 2024			
Emplois		Grade	ETP*
technique	Directrice	Ingénieur Principal	1
	Responsable d'exploitation	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1
	Responsable exploitation stations de la régie	Technicien	1
		Technicien	Détachement
	Agent de maintenance et d'exploitation	Adjoint technique	1
		Apprenti - Licence pro GASTE	1
	Chargé d'étude et travaux sur les réseaux d'eau potable	Ingénieur	1
administratif	Chargé de mission préservation et protection de la ressource	Ingénieur	1
	Responsable administration/finances/RH	Attaché	1
	Assistante comptabilité	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	1
	Assistant administratif	Adjoint administratif	1
Total des effectifs (*ETP = Équivalent Temps Plein)			10

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Eau du Pays de Fougères dessert une population totale de 80 717 habitants (chiffres INSEE, cf. état détaillé en annexe n°6) répartie comme suit :



CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité selon trois modes de gestion :

Gestion directe :

- Stations de Fontaine la Chèze et des Urbanistes à FOUGERES
- Station Le Domaine à LECOUSSE

Gestion déléguée par affermage :

Unités de production	Titulaire du contrat	Échéance
PARIGNE	STGS	31/12/2025*

**prolongation de 18 mois de la durée du contrat de DSP suite à la délibération n°2024.14 relative à l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public avec STGS – prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2025*



Marchés publics de prestations de services :

Unités de production	Titulaire du contrat	Échéance
COGLAIS (Quincampoix à Montours & Croix Madame à St Brice) / ANTRAIN (PontNeuf) / VILLAMEE (Boutriais) / LOUVIGNE DU DESERT (Pont Juhel) / MARCILLE RAOUL (Chatel) / CHESNE (St Georges-de-Chesné, Parcé et Dompierre-du-Chemin)/INTERCONNEXIONS (Réseaux et ouvrages)	VEOLIA EAU	31/12/2025

Le Syndicat Eau du Pays de Fougères a lancé en 2022, un nouveau marché de prestations de services pour les contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2022. Ce marché a été attribué à l'entreprise VEOLIA EAU pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025. Cette échéance correspond à la fin de tous les contrats en cours sur le périmètre du Syndicat.

Afin d'anticiper la fin de l'ensemble des contrats au 31/12/2025, le Syndicat a lancé en début d'année 2024, un audit de fin de contrat. Cet audit a été réalisé de juillet 2024 à février 2025 par le cabinet ADM Conseils. Il a permis de définir un mode de gestion pour l'exploitation des unités de production à compter du 1^{er} janvier 2026.

CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Une convention de fourniture d'eau a été conclue avec le Syndicat Eau des Portes de Bretagne à VITRE (ex-SYMEVAL) lors de la mise en service de l'interconnexion vers le Chesné et St Aubin du Cormier en 2006. Elle prévoit un volume minimum de **100 000 m³** importé permettant d'assurer le débit sanitaire de la conduite. Cette convention a été renouvelée pour la période 2017 à 2028, en parallèle du nouveau contrat d'affermage conclu entre le Syndicat Eau des Portes de Bretagne et VEOLIA. En 2024, **101 918 m³** ont été ainsi importés au lieu de **115 786 m³** en 2023 (volumes réels facturés).

Une convention de vente d'eau en gros a également été conclue avec Eau des Portes de Bretagne pour exporter de l'eau à la commune de Saint Aubin du Cormier (Liffré Cormier Communauté). En 2024, le Syndicat a exporté **114 923 m³** à Eau des Portes de Bretagne.

En ce qui concerne la sécurisation de l'alimentation en eau du secteur nord de son territoire (ex SIVOM de Louvigné et ex-SIE de Parigné-Landéan), le SEPF a conclu en 2014, une convention d'échange d'eau pour dix ans, avec le SENOM (Syndicat des Eaux du Nord-Ouest Mayennais). En 2024, SEPF a vendu **4 330 m³** et acheté **4 425 m³** au SENOM (volumes réels facturés).

En complément de cet échange avec le SENOM, SEPF a réalisé un secours avec le SDEAU 50. Cette interconnexion a été mise en service en juin 2021 et fonctionne de la même façon que l'interconnexion avec le SENOM. La convention d'échange d'eau avec le SDEAU 50 a été conclue le 24 janvier 2022 pour une durée de 8 ans (échéance au 31/12/2029). Par conséquent, en 2024, SEPF a exporté **4 010 m³** vers le SDEAU 50 et importé **4 179 m³** du SDEAU 50.

Une nouvelle convention de fourniture d'eau a également été mise en œuvre pour l'import d'eau sur le secteur d'Antrain via la communauté de communes Bretagne Romantique. La convention a été signée en juillet 2021. En 2024, SEPF a importé **5 766 m³** pour alimenter le SME d'Antrain.

Une convention de fourniture d'eau a été validée en février 2022 avec la communauté de communes de L'Ernée pour alimenter en eau la commune de La Pellerine. En 2024, SEPF a vendu **16 083 m³** à la communauté de communes de L'Ernée.

LES RESSOURCES EN EAU

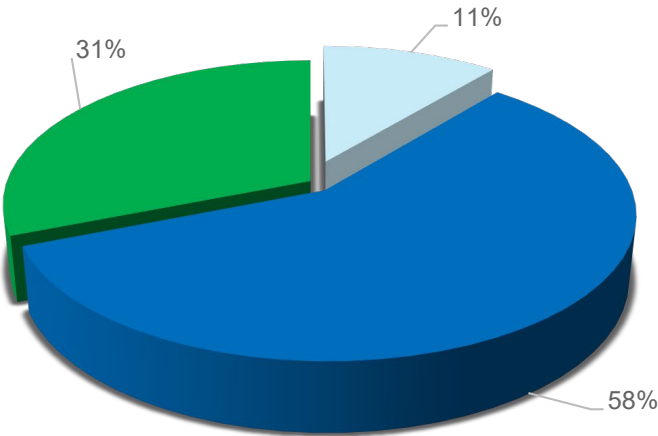
Eau du Pays de Fougères exploite 19 ressources associées aux 13 unités de production. Elles se répartissent de la façon suivante :

Sites de production	Ressources	Arrêté préfectoral	Volumes prélevés en 2023 (en m3)	Volumes prélevés en 2024 (en m3)	Ecart N/N-1 (en%)
Usine du Domaine (Lecousse)	Puits de La Couyère	27/04/2009	69 426	91 765	32%
Usine de Montours	Prise d'eau Bas Sancé	21/08/2002 Modifié le 18/07/2014	955 027	919 477	-4%
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	06/07/2007	67 152	72 601	8%
Usine de Bouchard (St Georges de Chesné)	Puits Aunays + Forage Bouchard	30/01/2003	69 427 ⁽¹⁾	81 045	17%
Usine du Mué (Parcé)	Forage Le Bas-Plessis	31/08/2006	52 600	50 798	-33%
	Forage Le Mué		23 246 ⁽²⁾		
Usine de la Foucaudière (Dompierre du Chemin)	Forage Bois	07/12/2001	15 326	14 152	-8%
Usine de la Fontaine (Parigné)	Puits et Forage La Fontaine	10/02/2003	116 506	105 343	-9,5%
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Prise d'eau Les Villaloups (Le Couesnon)	06/06/2005	778 092	682 768	-12,2%
Usine du Chatel (Marcillé Raoul)	Forage du Chatel	19/06/2001	68 526	68 672	0,2%
Usine de Fontaine la Chèze (Fougères)	Prise d'eau Le Nançon	10/05/2005	921 011	696 605	-24%
Usine des Urbanistes (Fougères)	Captage Drains en Forêt	En cours	1 298 272	1 481 309	14%
	Forage de la Bretonnière	5/05/1985 (révision en cours)	26 329	31 172	18%
Usine de La Boutriais (Villamée)	Forage de La Boutriais	30/05/2007	447 ⁽³⁾	5 511	1 132%
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Prise d'eau dans l'Airon	27/09/2006	495 272	473 023	-4,5%
Total =			4 956 479	4 774 241	-4%

⁽¹⁾Forage de Bouchard a été remis en service après son nettoyage
⁽²⁾Forage du Mué à l'arrêt depuis juillet 2023 pour cause de mauvaise qualité
⁽³⁾Forage de la Boutriais toujours à l'arrêt

Répartition des volumes prélevés en 2024 par type de ressources :

- Eau souterraine
- Eau superficielle
- Eau semi-souterraine

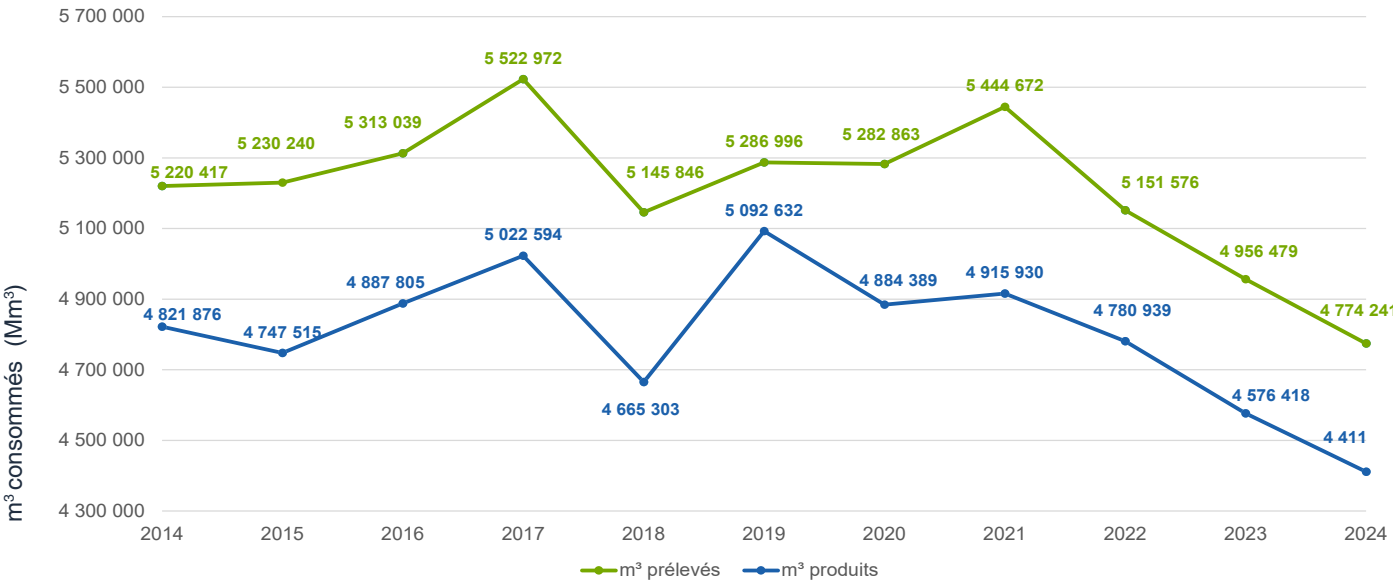


VOLUMES PRODUITS – RENDEMENT DES UNITÉS DE PRODUCTION

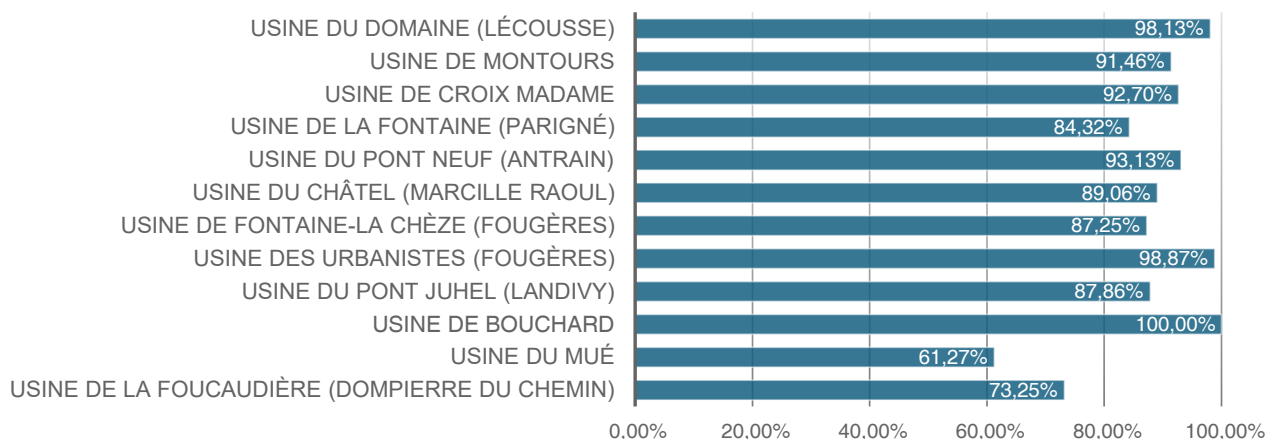
Avec les volumes prélevés sur les différentes ressources, chaque ouvrage produit de l’eau potable qui ensuite est mise en distribution sur chaque territoire desservi. Les volumes produits se répartissent comme suit :

Sites de production	Ressources	Capacité de production (m3/h)	Volumes produits en 2023 (en m3)	Volumes produits en 2024 (en m3)	Ecart N/N-1 (en%)
Usine du Domaine (Lecousse)	Puits de La Couyère	25 m³/h	66 343	90 051	36%
Usine de Montours	Prise d’eau Bas Sancé	120 m³/h	865 756	841 095	-3%
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	20 m³/h	60 998	67 299	10%
Usine de Bouchard (St Georges de Chesné)	Puits Aunays + Forage Bouchard	26 m³/h	67 712	81 096	20%
Usine du Mué (Parcé)	Forage Le Bas-Plessis	35 m³/h	53 564	31 126	-42%
	Forage Le Mué				
Usine de la Foucaudière (Dompierre du Chemin)	Forage Bois	32 m³/h	11 447	10 366	-9%
Usine de la Fontaine (Parigné)	Puits et Forage La Fontaine	25 m³/h	107 602	88 822	-17%
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Prise d’eau Les Villaloups (Le Couesnon)	150 m³/h	724 650	620 498	-14%
Usine du Chatel (Marcillé Raoul)	Forage du Chatel	18 m³/h	61 032	62 082	2%
Usine de Fontaine la Chèze (Fougères)	Prise d’eau Le Nançon	250 m³/h	803 580	592 498	-26%
Usine des Urbanistes (Fougères)	Captage Drains en Forêt	200 m³/h	1 309 676	1 510 098	15%
	Forage de la Bretonnière				
Usine de La Boutriais (Villamée)	Forage de La Boutriais	8 m³/h	0	0	0
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Prise d’eau dans l’Airon	120 m³/h	444 058	416 065	-6%
Total =			4 576 418	4 411 096	-4%

Le graphique suivant représente l’évolution des volumes prélevés, produits sur les 10 dernières années :



Le graphe suivant présente le rendement des unités de traitement :



Longueur de réseau :

Depuis sa création et conformément au schéma départemental de renforcement des structures d'eau potable, le Syndicat a construit et mis en service un réseau d'interconnexions dont les principaux axes sont :

→ la liaison entre l'usine de production d'eau de Fontaine la Chèze à Fougères et le syndicat d'eau d'Antrain avec desserte au passage d'une partie du territoire du syndicat d'eau du Coglais.

→ la liaison Fougères/Chesné/Symeval (VITRE) qui permet de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur sud (le Syndicat des Eaux du Chesné et la commune de St Aubin du Cormier). Le raccordement au réseau du Symeval s'effectue au réservoir de « la Cocardièrre » à Montreuil des Landes. La station de pompage, située à Billé, abrite les pompes hydrauliques et le poste de commande informatique des installations.

L'ensemble est renforcé et sécurisé par le réservoir de la Garenne à Lécousse, d'une capacité de **2 000 m³** et pourvu d'un système de télésurveillance.



TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs qui tiennent compte du mode de gestion des différents sites de production, des frais de fonctionnement général du service et des investissements programmés.

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 ainsi que les volumes vendus sont détaillés ci-après :



TARIFS *(€ HT/m³)		2023	2024	m³ vendus en 2024
VENTE EN GROS *Redevances agence de l'eau incluses (à partir des usines de production et/ ou via le réseau d'interconnexions)	SIE du CHESNE	0,769	0,829	625 255
	SIE CHAPELLE JANSON	0,769	0,829	169 133
	Ville de LECOUSSE	0,769	0,829	164 503
	Ville de FOUGERES	0,769	0,829	1 119 384
	SIE d'ANTRAIN	0,769	0,829	591 285
	SIE du COGLAIS	0,769	0,829	1 207 586
	SIVOM de LOUVIGNE	0,769	0,829	430 831
SURTAXE (facturation directe aux abonnés par le biais des délégataires)	SIE Vallée du COUESNON	0,230	0,243	142 253
	SIE PARIGNE/LANDEAN	0,300	0,315	81 224
Collectivités extérieures	ST AUBIN DU CORMIER	0,779	0,839	114 923
	Echanges d'eau avec le SENOM	0,767	0,767	4 330
				4 658 454

RECETTES D'EXPLOITATION

Collectivités	RECETTE (€ HT)	
	2023	2024
SIE Chapelle-Janson	119 805,34	134 800,86
Ville de Lecousse	118 156,19	132 631,21
SIE d'Antrain	510 635,52	477 431,29
SIE du Coglais	868 733,44	957 799,45
SIVOM de Louvigné	322 157,62	340 055,79
Ville de Fougères	772 636,61	845 322,66
SIE du CHESNE	484 442,01	508 480,69
SIE du Chesné	-	103 038,11
SIE Vallée du Couesnon	54 408,34	30 066,98
SIE Parné/Landéan	26 491,55	24 880,84
Échanges d'eau SENO	5 700,77*	**
TOTAL	3 283 167,39	3 554 507,88

* En 2023, le Syndicat a facturé au SENOM les volumes vendus sur 2021 et 2022.

** Les volumes vendus en 2023 et 2024 seront perçus sur le budget 2025.

FONDS DE CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Le fonds départemental pour le développement de la production d'eau potable géré par le Syndicat Mixte de Gestion (SMG35) est constitué par une contribution des abonnés du service d'eau. Collectée par la collectivité primaire (communes ou syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable – SIAEP), puis versée au syndicat de production, cette contribution est ensuite reversée au SMG35 pour le financement des programmes inscrits au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable. Son montant est de **0.18 €** le m³ en 2024. La somme totale perçue par le SEPF puis reversée au SMG 35 s'élève à **894 147,37 €** (une partie de la surtaxe correspond au solde des années 2022 et 2023).

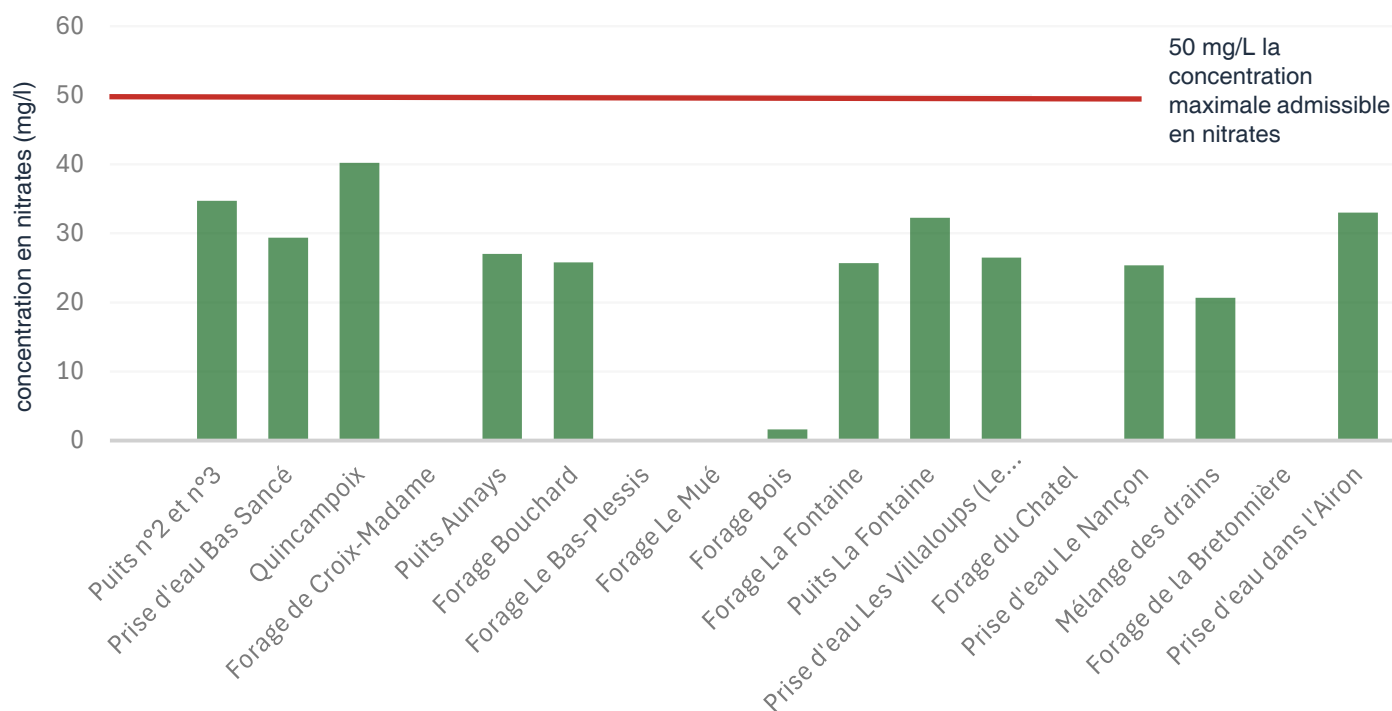
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau mise en distribution définie par le Code de la Santé Publique sont indiquées dans les documents transmis par l'Agence Régionale de Santé d'Ille-et-Vilaine (ARS 35). Parallèlement, les exploitants vérifient la qualité de l'eau prélevée, produite et mise en distribution par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats analyses ARS - année 2024		Teneur moyenne en nitrates (mg/L) [min-max]	Sur eau mise en distribution	
			Conformité bactériologique (P 101.1)	Conformité physicochimique (P 102.1)
Usine du Domaine	Puits n°1	79,18 [45,2-143]	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Puits n°2 et n°3	34,7 [30,1-39,3]		
Usine de Montours	Prise d'eau Bas Sancé	29,37 [20,9-33,7]	100% (6 prélèvements)	100% (6 prélèvements)
	Quincampoix	40,2 [24,2-45,7]		
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	0 (1 seule mesure)	x	x
Usine de Bouchard	Puits Aunays	27,05 [26,5-27,6]	100% (3 prélèvements)	100% (3 prélèvements)
	Forage Bouchard	25,8 (1 seule mesure)		
Usine du Mué	Forage Le Bas-Plessis	0 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Forage Le Mué	Aucune analyse		
Usine des Bois	Forage Bois	1,6 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
Usine de la Fontaine	Forage La Fontaine	25,7 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Puits La Fontaine	32,25 [31-33,5]		
Usine du Pont Neuf	Prise d'eau Les Villaloups (Le Couesnon)	26,48 [10,6-41,6]	100% (5 prélèvements)	100% (7 prélèvements)
Usine du Chatel	Forage du Chatel	0 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (4 prélèvements)
Usine de Fontaine la Chèze	Prise d'eau Le Nançon	25,35 [17,3-29]	100% (5 prélèvements)	100% (5 prélèvements)
Usine des Urbanistes	Forage de la Bretonnière	0 (1 seule mesure)	100% (6 prélèvements)	100% (6 prélèvements)
	Mélange des drains	20,7 (1 seule mesure)		
Usine de La Boutriais	Forage de La Boutriais	Aucune analyse	Aucune analyse	Aucune analyse
Usine du Pont Juhel	Prise d'eau dans l'Airon	33,03 [16,8-37,8]	100% (5 prélèvements)	100% (5 prélèvements)

Teneur moyenne en Nitrates (mg/L) - Année 2024



Particularités de chaque ressource :

Les prises d'eau superficielle ont une qualité qui évolue en fonction des conditions météorologiques : elles sont très sensibles aux paramètres « nitrates » et « pesticides » et à la turbidité de l'eau. Les ressources souterraines ont une qualité stable mais ayant des spécificités en fonction de la géologie du sol.

→ **Puits de Lécousse** : le puits n°1 est très sensible au paramètre nitrates. **Cette ressource a été arrêtée en juillet 2014.** L'ensemble des puits de Lécousse sont classés « captages prioritaires ». En 2024, une étude diagnostic et accompagnement a été lancée en collaboration avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour une durée de 3 ans.

→ **Forage de Croix Madame** : l'eau de ce forage contient un excès de fer et de manganèse. Elle est donc agressive.

→ **Forages du Bas Plessis, du Mué et des Bois** : les eaux souterraines sont concentrées en fer, manganèse et nickel. Elles sont donc également agressives. **Depuis le 1^{er} juillet 2023, le forage du Mué a été mis à l'arrêt pour cause de dépassement sur le métabolite pertinent « N, N-Diméthylsulfamide ».**

→ **Forage de la Fontaine** : l'eau souterraine contient un peu de fer.

→ **Prise d'eau des Villaloups** : en fonction de la pluviométrie, la ressource est sensible à la turbidité.

→ **Prise d'eau Le Nançon et les drains** : en fonction de la pluviométrie, les ressources sont sensibles à la turbidité.

→ **Forage du Chatel** : l'eau de ce forage contient un excès de fer et de manganèse.



NOUVEAUTÉ :

L'arrêté du 30 décembre 2022 modifie l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine et intègre de nouveaux paramètres. Ce texte est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023 mais les nouveaux paramètres seront intégrés au contrôle au 1^{er} janvier 2026.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Localisation	Ressources SEPF	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Fiche P108.3	Observations
Lécousse	La Couyère n°1	80%	Nouveau captage prioritaire : aire d'alimentation définie par arrêté préfectoral en date du 24/08/2018 : Programme d'actions volontaire visant à diminuer les teneurs en nitrates prévu pour la période 2019 à 2020, nouvel arrêté du 1 ^{er} /09/2022 prolongeant d'un an ce programme soit jusqu'au 31/12/2023
	La Couyère n°2 et 3		
Coglais	Bas Sancé - Loisanse	100%	Nouveau captage prioritaire : lancement du diagnostic préalable à la définition de l'aire d'alimentation
	Croix-Madame (2011)	100%	
Chesné	Puits des Aulnays et Forage de Bouchard (St Georges de Chesné)	100%	
	Le Bas-Plessis (Parcé)	100%	
	Le Mué (Parcé)	100%	
	Les Bois (Dompierre)	100%	Création d'un fossé de ceinture autour du captage et remplacement du portail et de la clôture délimitant le PPI. Régularisation du forage d'essai en 2019.
Parigné	Forage et puits - La Fontaine	100%	
Antrain	Les Villaloups	100%	
Marcillé Raoul	Forage du Chatel	100%	
Villamée	Forage de la Boutriais	100%	
Louvigné	Prise d'eau l'Airon	80%	Extension de la clôture du périmètre immédiat jusqu'à la rivière et installation d'un dispositif de signalement de pollutions accidentelles (prévu lors de la restauration des filières de traitement de l'usine).
Fougères	Fontaine La Chèze (Nançon)	80%	Actualisation de l'étude environnementale réalisée en 2016. Avis favorable d'un hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres de protection (2017). Réalisation de l'étude d'impact. En 2022, dépôt en Préfecture du dossier d'utilité publique. En août 2023, réalisation de l'enquête publique pour le dossier DUP Arrêté préfectoral délivré le 17 juillet 2024
	Puits de la Bretonnière	60%	
	Les drains	60%	

Pour les ressources protégées à 100%, un suivi annuel est mis en place au sein du SEPF avec l'aide du SMG 35 (par le biais d'une convention).

Pour rappel, l'indice d'avancement se calcule comme suit :

- | | | |
|---|--|--|
| 0% : aucune action | 20% : études environnementales et hydrogéologues en cours | 40% : avis de l'hydrogéologue rendu |
| 50% : dossier déposé en préfecture | 60% : arrêté préfectoral | 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) |
| 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté | | |

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE



TRAVAUX PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

OBJET	Montants payés en 2024
Opération nouvelle usine de production à FOUGERES : études, achat de terrain, maîtrise d'œuvre	4 499 223,38 €
Restauration usine de Pont Juhel et création filière de traitement des boues	35 149,90 €
Réhabilitation des puits et des forages (suivi et travaux)	75 115,20 €
Réhabilitation de la bâche eau traitée sur l'usine du Domaine et des réservoirs de La Garenne-Coglais (maîtrise d'œuvre et travaux – solde)	206 067,03 €
Travaux divers sur les infrastructures en régie (étude sur la carrière du Rocher Coupé*, mise en place de débitmètres sur les drains en forêt, et petits travaux sur installations)	46 011,16 €
Restauration de la continuité écologique et du transit sédimentaire de la prise d'eau du Bas Sancé (étude et travaux)	48 160,00 €
Travaux divers sur infrastructures (télégestion, points de comptage, pose compresseur, purges, variateur de vitesse – Véolia)	67 319,01 €
Remplacement conduites de refoulement – Usine Antrain (solde)	10 080 €
Renouvellement des réservoirs sous pression - Pose d'anti-bélier	69 655 €
Etude recyclage des eaux de retrolavage – Usine de Montours	5 580 €
MOE Restauration de la continuité écologique de l'Airon au Pont Juhel	4 309,57 €
MONTANT TOTAL	5 066 950,25 €

* Travaux réalisés en 2024 mais facturés en 2025 (19 450 €)

Travaux de réhabilitation des puits et forages : Le Syndicat a commencé en 2023 à nettoyer et réhabiliter ses ouvrages souterrains suite aux diagnostics réalisés par le SMG Eau 35. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Aquassys sur la période avril mai 2024 sur les forages du Chatel à Marcillé-Raoul et celui du Bas Plessis à Parcé.

Réhabilitation de la bâche eau traitée sur l'usine du Domaine et des réservoirs de La Garenne-Coglais : Avec l'aide du maître d'œuvre Servicad, le Syndicat a lancé début 2023, un appel d'offres pour réhabiliter la bâche eau traitée de l'usine du Domaine et les réservoirs de La Garenne-Coglais sur la commune de Lécousse. Ce marché a été attribué à l'entreprise Etandex. L'objectif de ces travaux était de traiter les fissures corrodées et de mettre en place un revêtement d'imperméabilisation sur les voiles intérieurs. Les travaux ont démarré courant octobre 2023 pour une durée totale de 8,5 mois. Les travaux ont été totalement finalisés en mai 2024.



Autres dépenses d'investissement :

OBJET	Montants payés en 2024
Licence pour l'outil Maïna (logiciel Seqoya)	2 500 €
Les acquisition de matériel informatique et licence annuelle	4 680 €
Divers études et travaux	29 002,25 €
MONTANT TOTAL	36 182,50 €

Projet structurant – « Construction d’une nouvelle usine d’eau potable à Fougères »

Suite au lancement en juin 2022 de l’appel d’offres pour la construction de la nouvelle usine d’eau potable à Fougères, deux groupements d’entreprises ont remis une offre technico-économique. Après analyse des offres et audition des candidats, le Syndicat a attribué le marché de travaux au groupement Degremont/Pinto GC/Sotrav en juillet 2023.

Les études pour ces travaux ont démarré en septembre 2023 pour une durée de 4 mois. Les travaux ont démarré en janvier 2024 par le terrassement du site et la création de la voie d’accès le long de la départementale. Les travaux génie civil ont débuté en avril 2024.

Fin de l’année 2023, le Syndicat a également lancé l’appel d’offres pour la « Construction de réservoirs de stockage d’eau potable » qui seront situés « rue Mélouin » à Fougères. Le marché a été notifié en juillet 2024 à l’entreprise CNR Construction pour un montant de **1 068 000,00 € HT** et une durée prévisionnelle de 10 mois. Les travaux du nouveau réservoir ont démarré fin novembre 2024.

Le Syndicat a également lancé en mai 2024, l’appel d’offres pour la pose des réseaux d’eau brute et d’eau traitée. Le marché a été attribué début octobre à l’entreprise PIGEON TP. Les travaux ont démarré début février 2025 pour une durée de 8 mois.

Afin de financer la totalité de ces travaux, le Syndicat a contracté deux prêts bancaires avec la Banque des Territoire. Les contrats d’emprunt ont été signés le 22 décembre 2023 et se répartissent comme suit :

- 1^{er} emprunt de 10 millions d’euros sur 40 ans permettant de financer le génie civil, sollicité en 2024,
- Et le 2^{ème} emprunt de 9 millions d’euros sur 25 ans pour financer le process qui sera sollicité en 2025.

En complément, le Syndicat bénéficiera d’une aide financière de la part du SMG Eau 35 par le biais du remboursement des annuités d’emprunt, à hauteur de 70%.

Timelapse travaux usine
février 2024 - août 2024
©PINTO



Terrassement 2024 - nouvelle usine d’eau potable Fougère - La Forairie

ETAT DE LA DETTE

Objet de l'emprunt	Année	Durée	Capital emprunté (€)	Annuité 2024	dont Capital	dont Interets	Capital Restant au 31/12/2024
Usine de Montours (participation du SMG 35 94%)	2014	15	2 748 200	238 407,52	199 910,18	38 497,34	935 024,60
Usine du Pont Juhel	2017	10	664 000	68 561,32	66 400	2 161,32	215 800
Réservoir de Parigné	2020	15	300 000	20 573,76	20 000	573,76	200 000
Investissements divers 2023	2022	25	1 900 000	98 916,86	76 000	22 916,86	1 729 000
Usine de Fougères	2024	40	10 000 000	146 437,25	62 500	83 937,25	9 937 500
SOUS-TOTAL			15 612 200	572 896,71	424 810,18	148 086,53	13 017 324,60
SIVOM de Louvigné 100 % – Station Pont Juhel	2014	9,5		-			-
Lécousse – Remboursement annuel tous prêts confondus	2014	19	118 805,84	8 372,24	6 798,81	1 573,43	32 052,22
Fougères – Remboursement annuel tous prêts confondus	2014	20	313 585,84	14 862,43	13 185	1 677,43	116 567,79
Avance sur sécurisation réseau AEP Louvigné	2020	15	55 000	3 666,67	3 666,67	-	43 999,99
SOUS-TOTAL DES EMPRUNTS TRANSFERES			530 545,71	30 761,39	27 420,82	3 340,57	192 620
TOTAL CUMULE			16 142 745,71	603 658,10	452 231	151 427,10	13 209 944,60

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à **13 209 944,60 €**.

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Duree d'extinction de la dette	9,3	4,73	3,92	2,76	5,55	7,03	4,23	11,88

Avec une capacité de désendettement située entre 10 et 12 ans, le Syndicat se situe dans une zone de vigilance. L'augmentation de l'endettement est principalement liée au projet de construction de la nouvelle usine d'eau potable à Fougères, qui nécessite de nombreux investissements.

AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation aux amortissements	579 305€	767 127€	771 578€	794 142€	817 511€	781 168€	787 567€	802 803€

COMPTE ADMINISTRATIF

CFU 2024						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	4 493 640,53	5 144 776,96	5 897 459,64	11 862 415,45	10 391 100,17	17 007 192,41
Solde d'exécution		651 136,43		5 964 955,81		6 616 092,24
Résultats reportés						
Total (réalisation+reports)	4 493 640,53	6 336 446,94	5 897 459,64	13 769 273,86	10 391 100,17	20 105 720,80
Résultat de clôture		1 842 806,41		7 871 814,22		9 714 620,63
Reste à réaliser (en N+1)			466 183,94	136 367,41	466 183,94	136 367,41
TOTAUX CUMULES	4 493 640,53	6 336 446,94	6 363 643,58	13 905 641,27	10 857 284,11	20 242 088,21
RESULTATS DEFINITIFS		1 842 806,41		7 541 997,69		9 384 804,10

OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Dans le cadre de la loi « 1% solidarité eau » instauré par la Loi Oudin-Santini du 9 février 2005, les collectivités adhérentes au SEPF participent, depuis 2009, au financement de forages au Burkina-Faso.

Depuis 2020, dans le cadre du budget annexe « distribution », le Syndicat a alloué **12 500 €** de subventions à diverses associations engagées dans des projets de développement au Mali et au Burkina Faso pour la création de forage.

En 2024, le Syndicat n'a pas été sollicité.

AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE

LE RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES AU COURS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année 2024, les séances du Comité Syndical ont eu lieu le 07 février, 20 mars 29 mai, 12 juin, 02 octobre et le 11 décembre. Certaines délibérations ont été prises par délégation du Bureau et du Président. En dehors des questions budgétaires, les principales délibérations concernent :

LES OUVRAGES

- Lancement du marché de prestations - Audit pour les fins de contrat à échéance 2025
- Avenant n°2 - Contrat d'exploitation pour la surveillance et l'entretien des ouvrages de production - Astreintes pour les installations en régie
- Avenant n°4 - Contrat de délégation de service public avec STGS - Secteur de Parigné-Landéan - Prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2025
- Construction d'un nouveau réservoir rue Mélouin - Attribution du marché de travaux
- Restauration continuité écologique Bas Sancé - Attribution du marché de travaux
- Lot n°2 – Création des réseaux de transfert d'eau brute et d'eau traitée – Attribution du marché de travaux
- Convention d'échange d'eau avec le SENOM – usine du Pont Juhel

LES PROGRAMMES D' ACTIONS MENÉS SUR LES BASSINS VERSANTS

- Reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Airon - PAEC Pays de Loire 2024/2028
- Captage prioritaire de La Couyère – Attribution du marché d'études pour l'accompagnement technique des agriculteurs concernés par le programme d'actions de l'aire d'alimentation du captage de La Couyère pour une période de 3 ans
- Captage prioritaire de La Couyère – Avenant n°1 – Marché d'études pour l'accompagnement technique des agriculteurs concernés par le programme d'actions de l'aire d'alimentation du captage de La Couyère pour une période de 3 ans
- Prise en charge des plans prévisionnels de fumure – AAC Couyère

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Attribution du marché - Audit fin de contrat
- Charte départementale sur la tarification des gros consommateurs proposée par le SMG Eau 35
- Rapport d'activité 2023 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de production d'eau potable
- Création de la Commission de délégation de Service Public (CDSP) et dépôt des listes de candidature
- Election des membres de la Commission de délégation de Service Public (CDSP)
- Reconduction de la convention de mise à disposition des locaux de Fougères Agglomération – Année 2025

RESSOURCES HUMAINES

- Modification des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps
- Modification de la valeur faciale des titres restaurants et de la participation employeur
- Modification de l'organisation des astreintes de la régie – heures d'astreinte rémunérées
- Assistance du SMG Eau 35 - Convention de mise à disposition du service communication pour les besoins du
- Syndicat Eau du Pays de Fougères
- Contrat d'apprentissage – Technicien(ne) eau potable
- Convention de mise à disposition par le CDG35 d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI) et d'utilisation des missions facultatives
- Modification de la participation employeur à la prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2025

L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SEPF

Le service technique du SEPF est en mesure de fournir une assistance technique aux collectivités adhérentes qui en font la demande. Cet appui technique concerne principalement les missions suivantes :

- Renouvellement de conduites d'eau potable : lancement de procédure marchés publics ou suivi des marchés à bons de commande en cours, suivi des travaux du démarrage à la réception ;
- Suivi des contrats d'affermage en cours ;
- Lancement de marchés d'étude ou prestations de service ;
- Participation autant que possible aux réunions et échange régulier avec les services des collectivités ainsi que leur délégataire.

Compte tenu des modifications intervenues depuis 2020 sur le périmètre du syndicat, la mise à disposition du service concerne principalement :

- Le budget annexe « distribution » sur les 21 communes de Fougères Agglomération
- Le Syndicat Mixte des Eaux d'Antrain
- Le Syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon



LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

LES ACTIONS SUR LES BASSINS VERSANTS

Pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), des contrats de Bassins Versants « multi-thèmes/multi-acteurs » définissent l'ensemble des actions à mener, sur un bassin hydrographique cohérent, dans l'objectif de préserver la ressource en eau.

Le SEPF assure la maîtrise d'ouvrage du volet « lutte contre les pollutions diffuses » de son contrat sur **le bassin versant de l'Airon**.

Suite à la délibération n°2022.30, le SEPF a transféré sa compétence « Reconquête de la qualité de l'eau sur **le bassin versant Loisançe-Minette** » au Syndicat du Bassin du Couesnon dans le cadre du futur contrat unique de bassin versant. Le SEPF reste associé aux actions prévues sur ce bassin versant et continue de solliciter les financements du SMG Eau 35.

Sur **le bassin versant du Haut Couesnon**, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est maître d'ouvrage des opérations de reconquête de la qualité de l'eau en amont de sa prise d'eau à Mézières-sur-Couesnon. A ce titre, elle conduit les programmes en co-pilotage avec le SEPF et dans le cadre du SAGE COUESNON.

Afin de mettre en œuvre un contrat similaire sur **le bassin versant du Moyen Couesnon**, le SEPF a confié la mutualisation des actions sur le territoire du Couesnon Aval, à l'échelle du Syndicat Mixte du Sage Couesnon. Le bilan des actions de chacun des bassins versants est présenté annuellement au Comité. Les programmes détaillés sont disponibles sur demande au secrétariat du SEPF.



LE PARTENARIAT AVEC LE REEPF POUR LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Dans le cadre des programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants, le SEPF et la CEBR ont renouvelé leur partenariat avec le REEPF en signant une convention relative à l'animation/sensibilisation des scolaires à la préservation de la ressource.

En 2024, 12 classes du Pays de Fougères réparties sur le cycle III (6 classes de CM1-CM2), le cycle II (6 classes de CP-CE1-CE2) ont bénéficié du programme pédagogique « Expl'EAUrateurs ». Le SEPF n'a pas financé le programme en 2024 car aucune classe n'a été suivie sur le périmètre du BV de l'Airon.

Le SEPF a également participé en 2024 au programme pédagogique « Terr'Alim » qui vise à sensibiliser un public scolaire (principalement de cycle III) sur la consommation alimentaire quotidienne en lien avec le territoire agricole et alimentaire de proximité, les paysages, l'économie et le développement durable. Dans le cadre de la convention conclue avec le REEPF, les communautés de communes et les syndicats de production d'eau, le SEPF a versé une somme de 2 500 € au titre de la thématique protection et préservation de la ressource.

LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

SUR LE BASSIN VERSANT DU COUESNON

Le SEPF adhère au Syndicat du Bassin du Couesnon, structure porteuse du SAGE COUESNON, en charge du fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et ayant pour objet :

- « de faciliter, à l'échelle du bassin versant du Couesnon, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides,
- et de manière générale d'assurer, de suivre et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, des cours d'eau et des milieux associés ».

Il regroupe les syndicats de rivières et les syndicats de production prélevant de l'eau sur le bassin versant du Couesnon (CEBR/SEPF/SMAEP BAIE BOCAGE).

Pour plus d'informations, consulter le site du SAGE Couesnon à l'adresse suivante : <https://bassin-couesnon.fr/>

SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SÉLUNE

Depuis 2014, le syndicat adhère également au Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune ayant pour objet « d'intervenir dans l'aménagement et la gestion des eaux dans le cadre des compétences définies à l'article L 211-7 du Code de l'environnement et notamment en mettant en œuvre les décisions issues de la Commission Locale de l'Eau.

Pour plus d'informations, consulter le site du SAGE Sélune à l'adresse suivante : <http://www.bassin-selune.fr>



©SMG Eau 35

ANNEXES



ANNEXE N°1 : SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT

ANNEXE N°2 : CARTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SEPF (AU 1^{ER}/01/2024)

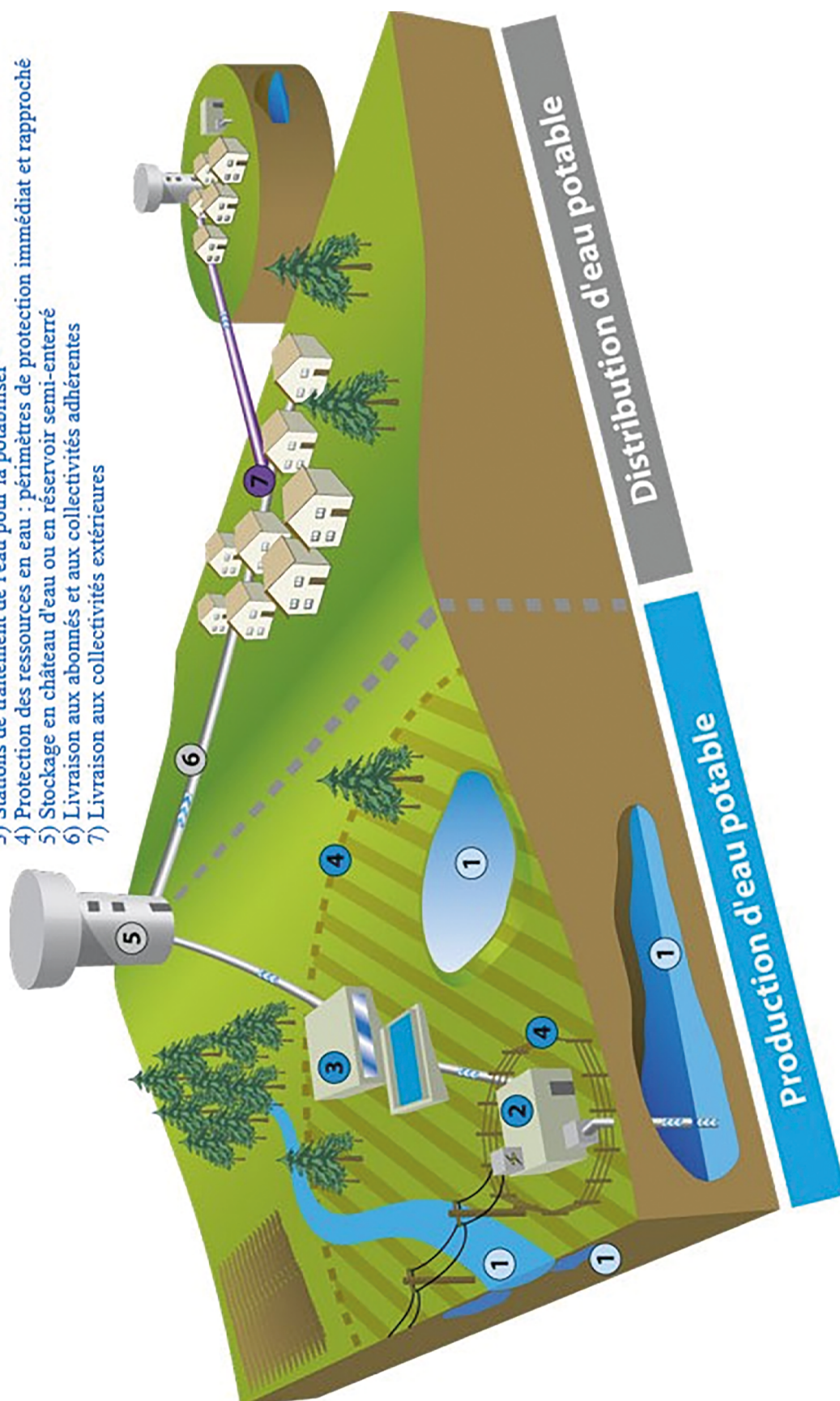
ANNEXE N°3 : CARTE DES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES (AU 1^{ER}/01/2024)

ANNEXE N°4 : INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET EXPLOITANTS (AU 1^{ER}/01/2024)

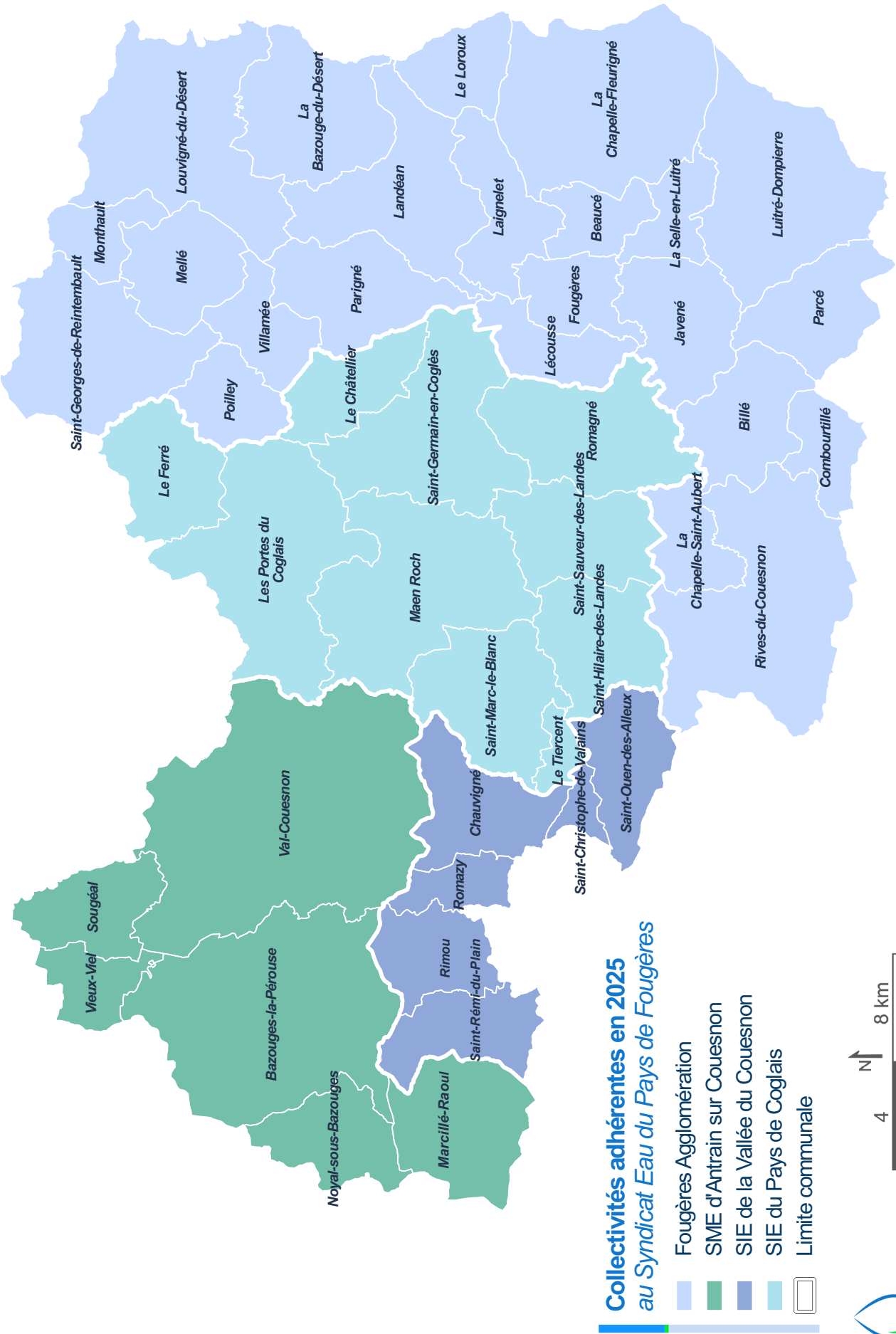
ANNEXE N°5 : PATRIMOINE DU SEPF

ANNEXE N°6 : DÉCOMPTÉ DE LA POPULATION PAR ADHÉRENTS ET PAR COMMUNE

- 1) Ressources superficielles (cours d'eau) ou souterraines (forages ou puits)
- 2) Stations de pompage pour acheminer l'eau brute à l'usine
- 3) Stations de traitement de l'eau pour la potabiliser
- 4) Protection des ressources en eau : périmètres de protection immédiat et rapproché
- 5) Stockage en château d'eau ou en réservoir semi-enterré
- 6) Livraison aux abonnés et aux collectivités adhérentes
- 7) Livraison aux collectivités extérieures

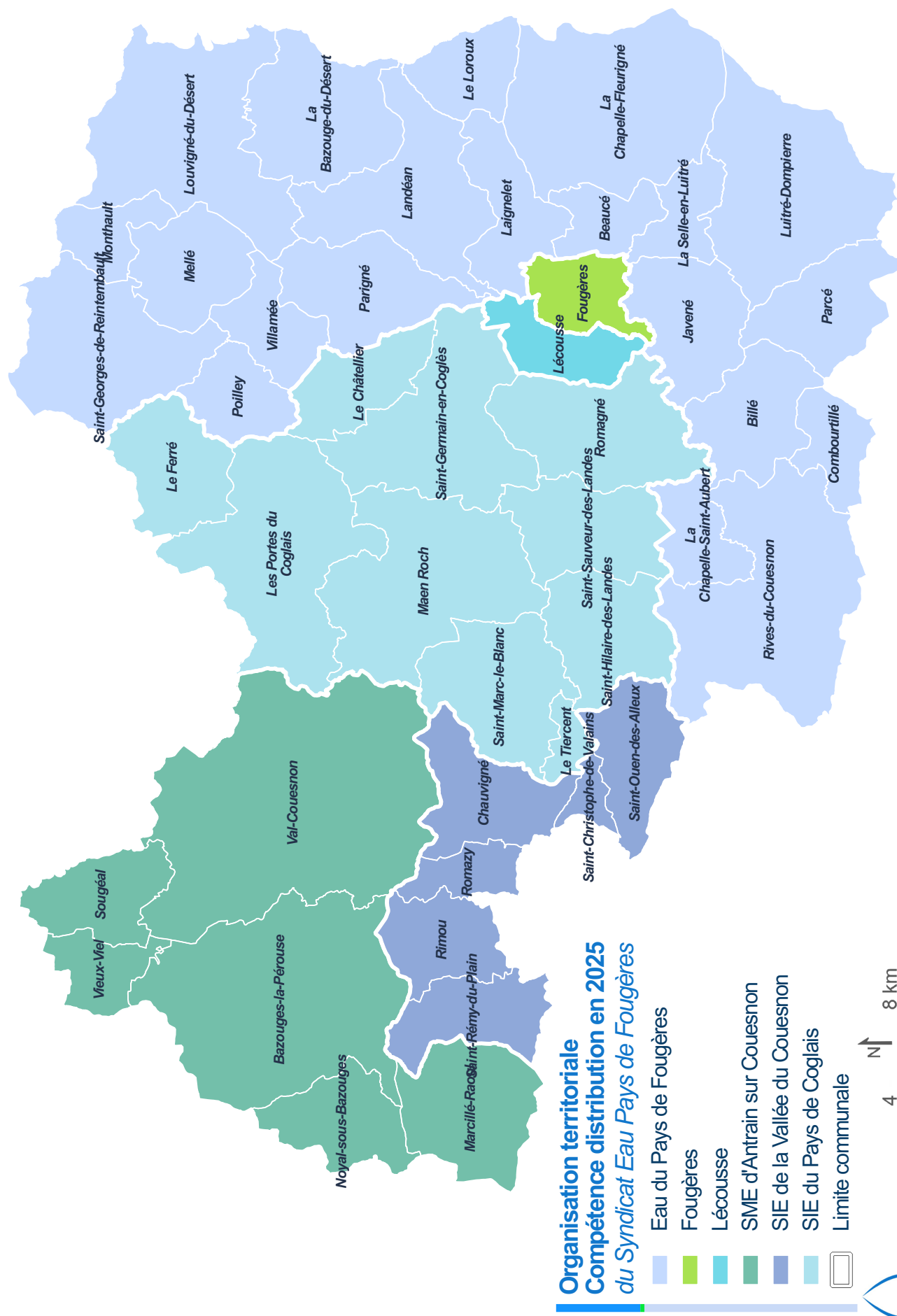


ANNEXE N°2 : CARTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SEPF (AU 1ER/01/2024)



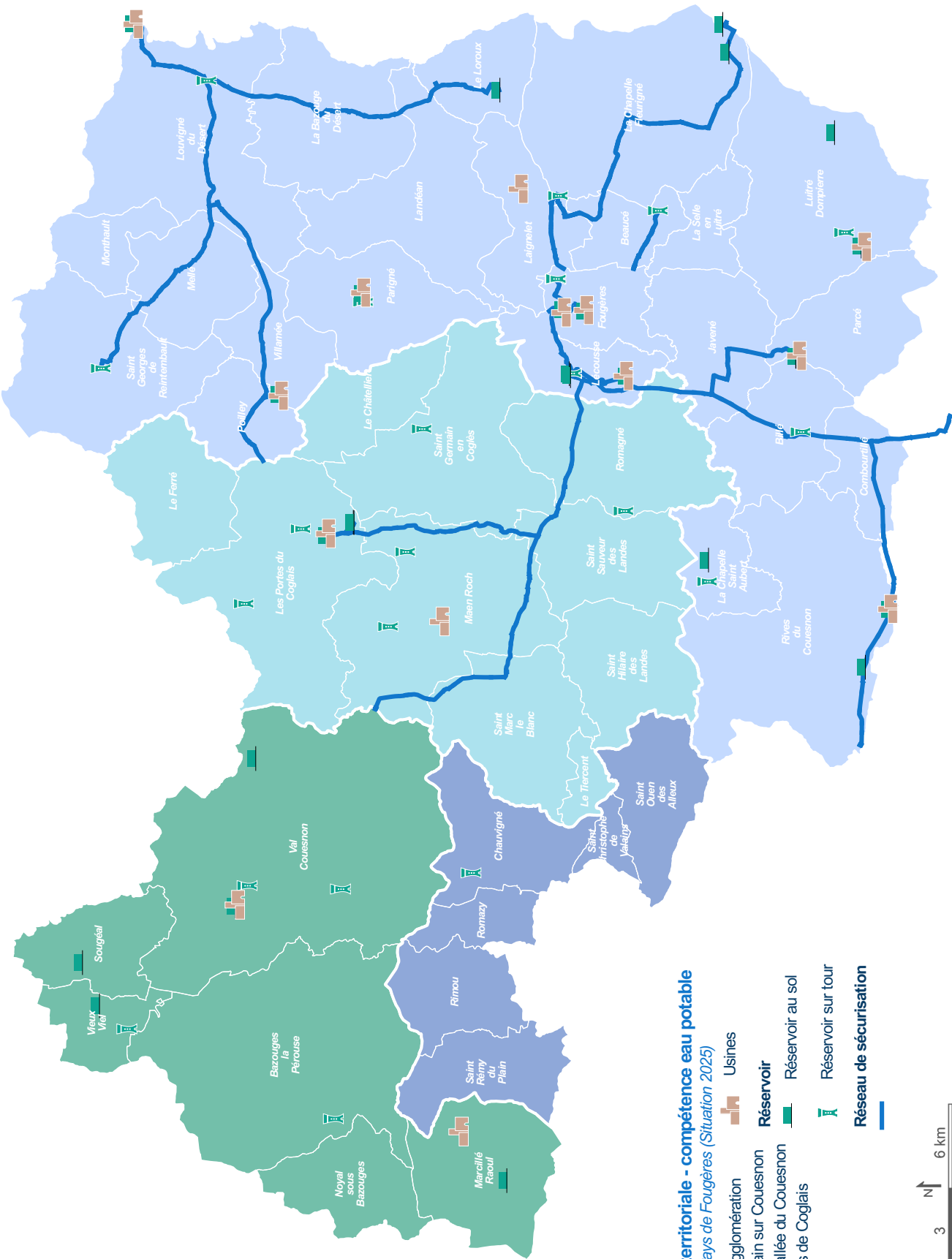
Sources : Données : IGN BD topo, Eau PF (2025) ; (r) Eau PF ; Année : 2025

ANNEXE N°3 : CARTE DES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES (AU 1ER/01/2024)



Sources : Données : IGN BD topo, Eau-PF (2025) ; (r) Eau-PF ; Année : 2025

ANNEXE N°4 : INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET EXPLOITANTS (AU 1ER/01/2024)



Organisation territoriale - compétence eau potable
Syndicat Eau du Pays de Fougères (Situation 2025)

Usines

Réservoir

Réservoir au sol

Réservoir sur tour

Réseau de sécurisation

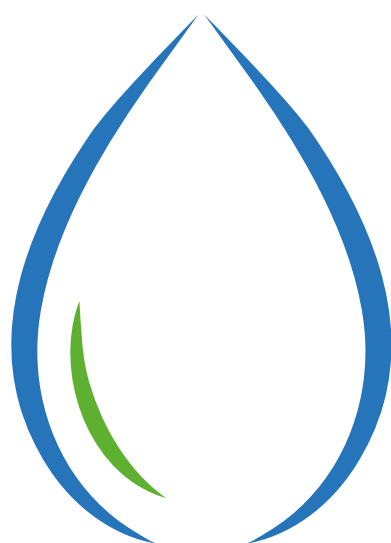
Sources : Données : IGN BD topo, Eau PF (2023) ; (f) Eau PF ; Année : 2025

Sites de production	Réservoirs associés	Capacités stockage	Linéaire de conduite (en km)
Usine du Domaine (Lécousse)	Bâche d'eau traitée	200 m³	1,3
	Château d'eau La Garenne (x2)	150 + 600 m³	
Usine de Montours	Bâche d'eau traitée	2 000 m³	13,6
	Château d'eau Monthoux	700 m³	
Usine de Croix Madame (St Brice)	Pas de stockage		
Usine de Bouchard (St Feorges de Chesné)	Bâche d'eau traitée	1 000 m³	3,2
Usine de Mué (Parcé)	Bâche d'eau traitée	2 x 200 m³	
Usine des bois (Dompierre du Chemin)	Bâche d'eau traitée	100 m³	
Usine de la Fontaine (Parigné)	Bâche d'eau traitée	50 m³	0,4
	Château d'eau de Bellevue	250 m³	
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Bâche d'eau traitée	226 m³	1,7
	Château d'eau d'Antrain	2 000 m³	
Usine du Chatel (Marcillé Raoul)	Bâche d'eau traitée	70 m³	0
Usine de Fontaine la Chèze (Fougères)	Bâche d'eau traitée	100 m³	3,2 (+ réseaux des drains ~ 23 kms)
	Château d'eau Verrerie 2	2 x 750 m³	
Usine des Urbanistes (Fougères)	Cuves	2 x 1 000 m³	
	Réservoirs enterrés	2 x 800 m³	
	Réservoirs enterrés	2 x 400 m³	
Usine de La Boutriais (Villamée)	Bâche d'eau traitée	50 m³	0
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Bâche d'eau traitée	150 m³	0
Ouvrages de sécurisation	Réservoirs semi-enterrés La Garenne	2 x 1000 m³	46,8

Décompte de la population

Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *	Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *	Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *
FOUGERES AGGLOMERATION	BEAUCE	1366	SYNDICAT D'ANTRAIN	BAZOUGES LA PEROUSE	1893	SYNDICAT DE LA VALLEE DU COUESNON	CHALUVIGNE	835
	BILLE	1083		MARCILLE RAOUL	735		RIMOU	352
	CHAPELLE FLEURIGNE	2467		NOYAL SOUS BAZOUGES	380		ROMAZY	271
	COMBOURTILLE	622		SOUGEAL	547		ST CHRISTOPHE DE VALAINS	236
	JAVENE	2238		VAL COUESNON	4194		ST OUENDES ALLEUX	1348
	LA BAZOUGE DU DESERT	1087		VIEUX-VIEL	329		ST REMY DU PLAIN	823
	LA CHAPELLE ST AUBERT	463		Total	8078		Total	3865
	LA SELLE EN LUITRE	631						
	LAIGNELET	1231						
	LANDEAN	1227						
	LE LOROUX	646	SYNDICAT DU COGLAIS	LE CHATELLIER	440			
	LOUVIGNE DU DESERT	3392		LE FERRE	731			
	LUITRE - DOMPIERRE	1849		LE TIERCENT	193			
	MELLE	661		LES PORTES DU COGLAIS	2301			
	MONTHAULT	254		MAEN ROCH	5188			
	PARCE	650		ROMAGNE	2498			
	PARIGNE	1346		ST GERMAIN EN COGLES	2118			
	POILLEY	371		ST HILLAIRE DES LANDES	1051			
	RIVES DU COUESNON	2961		ST MARC LE BLANC	1631			
	ST GEORGES DE REINTEMBAULT	1531		ST SAUVEUR DES LANDES	1577			
	VILLAMEE	300		Total	17728			
	Total	26376						
LECOUSSE - FOUGERES AGGLOMERATION		3423	FOUGERES - FOUGERES AGGLOMERATION		21247			

TOTAL GENERAL : 80717 habitants



EAU
DU PAYS DE
FOUGÈRES

Parc d'Activités de l'Aumallerie
1 rue Louis Lumière
35133 LA SELLE EN LUITRE
Tél : 02.23.51.00.14 accueil@eau-pf.bzh